

COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain - GARCIN Gérard – - FABREGOUL Amandine– PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – VERMANDERE Jean-Paul

Absent(s) et excusé(s) : CAZABONNE Claude – CHRISTOL Alain- LAFFONT Françoise

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR :

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour rajouter un sujet suivi d'une délibération, s'agissant de valider la proposition de la Commission d'Appels d'Offres concernant 07 lots « Réaménagement de la Mairie et de 3 logements ».
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

1. Exposé de Mr Tauleigne Responsable de la SAUR concernant l'avenir de notre contrat d'affermage
2. Délibération : renouvellement de la demande de subvention DETR 2024 concernant le réaménagement de la Mairie et de 3 logements
3. Délibération : demande de subvention du département dans le cadre « Atout Ruralité » concernant la restauration éventuelle des deux tableaux de l'église de St Pierre
4. Délibération : Attribution des 07 lots concernant le réaménagement de la Mairie et de 3 logements

EXPOSE DE MR TAULEIGNE RESPONSABLE DE LA SAUR

Le contrat actuel d'affermage avec la SAUR se termine le 31/12/2024. La SAUR nous propose un avenant afin de prolonger de 2 ans notre contrat d'affermage. En raison, d'un transfert éventuel de compétence en 2026 à la Communauté de Communes comme évoqué dans la loi NOTRE n°2018-6-702 du 03/08/2018. Lors d'un prochain Conseil Municipal, nous devons constituer une commission de délégation du service public pour autoriser le Maire à signer cet avenant

DELIBERATION RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE 3 LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 Mars 2022 N°2022-003 concernant le projet suivant : réaménagement de la Mairie et de 3 logements sur la commune de St Pierre. Suite à la réponse négative du 21/11/2023 les services de la Préfecture nous demandant de redéposer un dossier DETR 2024 sur leur plateforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre DETR, de la Région AURA, du Département dans le cadre Atout Ruralité, de la Communauté de Communes du pays des Vans en Cévennes et du SDE 07

Et CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et comptables

DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE ATOUT RURALITE CONCERNANT LA RESTAURATION EVENTUELLE DE DEUX TABLEAUX DE L'EGLISE DE ST PIERRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous pouvons prétendre à une subvention concernant la restauration éventuelle de deux tableaux de l'église de St Pierre dans le nouveau dispositif d'aide aux communes du Département. Nous sollicitons Mr le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche afin d'obtenir une subvention dans le cadre Atout ruralité 07 – pacte investissement local pour l'année 2024. Cette subvention participera au financement de la restauration des 2 tableaux :

Restauration de 2 tableaux :	12 860 € HT
Subvention du Département 40%	5 144 € HT
Auto-financement 60% :	7 716 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département comme indiqué sur le tableau de financement ci-dessus Et **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et comptables

DELIBERATION : ATTRIBUTION DES 07 LOTS CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE 3 LOGEMENTS

Monsieur le Maire expose que la commune de St Pierre St Jean a lancé un avis d'Appel d'Offres à la Concurrence le 11 Octobre 2023 avec une date limite de réception des offres le 06 Novembre 2023 à 18 heures. La commission d'Appel d'Offres convoquée le 20 Novembre 2023 et s'est réunie le 28 Novembre 2023 afin d'examiner les offres.

Les lots n°01 – 02 – 03 - 06 – 07 – 08 et 09 ont été attribués comme suit :

Lot 01 : Démolition maçonnerie : SARL ROCHE soit 120 692.70 € H.T.

Lot 02 : Couverture, zinguerie : SARL ROCHE soit 29 414.60 € H.T.

Lot 03 : Revêtements des façades : SARL FACADE AZ: 27 044.27 € H.T.

Lot 06 : Plâtrerie, peinture : JOINT ROYAL soit 93 392.58 € H.T.

Lot 07 : Revêtement des sols, faïences : SAS ANGELINO et Fils soit 33 759.50 € HT.

Lot 08 : Electricité : G.ROBERT soit 44 903.00 € H.T.

Lot 09 : Chauffage, ventilation, plomberie : SAS ROCHE Jérôme soit 70 868.00 € H.T.

Les lots n°04 et 05 : n'ont pu être attribués, aucune offre déposée

Conformément à l'article R2122-2 du Code des Commandes Publiques, la commune consultera directement diverses entreprises concernant les lots N°04 Menuiserie extérieure et N°05 Menuiserie intérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a validé la proposition de la Commission d'Appels d'Offres :

Et CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et comptables nécessaire

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Travaux voirie : Divers travaux de goudronnage (Route du Dépoudent et Route du Clapeyrol) sont reportés en Mars 2024 pour raison climatique.
- Antenne 4G de St Jean : l'antenne est en fonction depuis 1 mois. Actuellement, 2 opérateurs sont en services soit SFR et Bouygues. Eventuellement, plus tard, 2 autres opérateurs soit ORANGE et FREE.
- Logement du Presbytère de St Pierre : La réfection de l'appartement a été entièrement rénovée par notre employé communal. Le logement est attribué à Madame LE THUAUT Monique
- Fibre Optique à St Pierre : Nous sommes toujours en attente des premiers raccordements mais cela ne devrait pas tarder
- Garde de corps à St Jean : Afin de sécuriser le tour de l'église de St Jean ainsi que les escaliers reliant la Mairie, des gardes corps seront posés
- -Anneau Electro-osmose de l'Eglise de St Jean : Très rapidement après la mise en service du système par l'entreprise HUMI – STOP, il a été constaté la diminution des odeurs d'humidité et un assèchement des murs intérieurs. Ce qui valide cette installation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H

La Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette

